

**Demande d'autorisation d'accès par la borne escamotable**  
**Rue Winston Churchill à PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ**

Validité maximale : 31 décembre 2019

**Procédure de déclaration de demande de droit d'accès.**

La Municipalité a décidé d'améliorer les conditions d'accès et de déplacement dans la rue Churchill. Une borne escamotable a donc été mise en place à l'entrée de la rue.

- 1- Remplir et signer le formulaire de demande d'autorisation d'accès
- 2- Les services municipaux enregistrent votre numéro de mobile dans la plateforme dédiée
- 3- Vous recevez une confirmation d'enregistrement ainsi que le numéro de téléphone de la borne
- 4- Vous avez accès à la rue Churchill sur simple appel téléphonique non surtaxé : la «CLÉMOBIL».  
Dans votre véhicule à l'arrêt devant la borne, vous appelez un numéro de téléphone et la borne vous reconnaît et s'abaisse.

**Déclarant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse principale: .....

Adresse de séjour ou de livraison très précise : (résidence, numéro d'appartement, ...)

Type(s) , Marque(s) et Immatriculation(s) du/des véhicule(s) : .....

Numéro de mobile à déclarer : .....

Autre(s) N° à déclarer : .....

**Motif de la demande :**

- Usage personnel       Habitation       Usage travail       Livraison  
 Expo Régates       Autre : précisez .....

**Durée de l'autorisation :**

- Date de début : ..... Date de fin : .....  
 jusqu'au 31 décembre 2019

Je certifie avoir pris connaissance de la procédure et je m'engage à la respecter.

Fait à

Le

signature

**Cadre réservé à la Mairie de Pléneuf-Val-André**

Dossier suivie par : .....

Autorisation accordée du : ..... au .....

Transmis aux Services Techniques le :

à la Police Municipale le :

Copies à  l'accueil Mairie

M.

l'intéressé